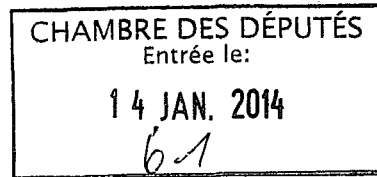




Monsieur Mars di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg



Luxembourg, le 14 janvier 2014

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat.

Un enjeu capital pour la modernisation de notre pays est de disposer d'une stratégie nationale de numérisation qui englobe non seulement les instituts culturels (la Bibliothèque nationale, les Archives nationales, p.ex.), mais aussi toutes les institutions publiques disposant d'informations en tout genre (comme la Chambre des Députés, le Conseil d'Etat, etc.).

L'accès aux données numérisées et la recherche dans ces données sont essentiels pour diffuser le savoir disponible et le faire fructifier dans la société.

Le Gouvernement n'est pas sans savoir que l'Union européenne établira cette année encore un « progress report » sur les stratégies numériques nationales.

Comme le programme de gouvernement ne contient aucune indication sur les intentions du Gouvernement en la matière, j'aimerais savoir si le Gouvernement entend établir une stratégie nationale de la numérisation et quel ministère en sera chargé.

Dans la négative, les différents ministères respectivement instituts et institutions sont-ils appelés à s'en occuper chacun de son côté et avec quels moyens budgétaires? Qui s'occupera de la coordination?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Franz Fayot
Député